

PRIX DÉPARTEMENTAL DU CIVISME POUR LA JEUNESSE

Lyon, le 13/11/2024,

La section du Rhône et métropole de Lyon de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) organise chaque année une campagne pour l'attribution du prix départemental du civisme pour la jeunesse. Ce prix a pour objectif de récompenser des jeunes de moins de 18 ans qui ont fait preuve d'actes notoires tels que le courage, la solidarité, le dévouement l'altruisme et le devoir de mémoire, donnant corps à la fraternité. Les candidats ne doivent pas cependant avoir reçu un autre prix départemental.

L'école s'attache à développer chez les élèves un comportement citoyen, respectueux d'eux-mêmes et des autres dans le cadre et les principes de l'Etat républicain. Par leur comportement exemplaire et totalement désintéressé, les lauréats du prix du civisme sont l'illustration parfaite des valeurs civiques auxquelles l'ordre national du Mérite et le ministère de l'Éducation nationale sont particulièrement attachés.

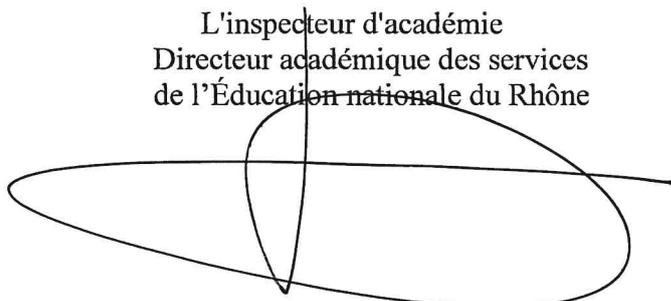
Ainsi de nombreux collégiens et lycéens du département et de la métropole ont déjà été récompensés. Lors de la dernière campagne 2024, le jury a décidé de remettre le 1er Prix départemental du civisme pour la jeunesse à une jeune de Rillieux-la-Pape pour son engagement citoyen .

Pour cette nouvelle campagne 2025, nous vous invitons avec votre équipe éducative à participer afin d'identifier dans votre établissement scolaire, les jeunes, garçons et filles, qui auront individuellement fait preuve d'une attitude exemplaire en termes de civisme ou qui auront su agir avec un courage et une générosité remarquable.

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site <https://rhone.anmonm.org> , (icône prix du civisme) précise les critères et modalités de sélection, ainsi que les coordonnées de la chargée du prix du civisme. Cette dernière se tient à votre entière disposition pour vous apporter tous renseignements que vous jugeriez utiles. Vos propositions sont à lui faire parvenir par mail **avant le 28 février 2025**.

La commission composée de membres de l'association étudiera ensuite les dossiers qui lui seront proposés par des établissements, des mairies ou des associations. Nous vous remercions de l'appui précieux que vous pourrez apporter à notre action.

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Rhône



Jérôme BOURNE-BRANCHU

Le président de la Section du Rhône
de l'association nationale des membres
de l'ordre national du Mérite



Armand DELCLOS